

De la fumée sans feu. Le -s graphique de pluriel des noms français : ni un s, ni un pluriel !

Benjamin Massot

LMU München
benjamin.massot@lmu.de

Cet article explore et défend deux idées. La première, déjà vue sous différentes formes et avec différentes limitations, estime que les noms français ne sont pas fléchis en nombre. Nous la reprenons à notre compte et nous la problématisons dans les termes de la morphologie lexématique. La seconde, moins banale, quoique déjà proposée pour d'autres situations que celle qui nous intéresse, estime que la première affirmation s'applique non seulement au français oral (ce qui est une limitation presque systématique dans la littérature) mais également tout aussi bien au français écrit.¹

1 La flexion en nombre des éléments du domaine nominal

La section 2 voudra défendre l'idée que ce qui est habituellement dit du nombre du français parlé/oral peut être dit du français écrit, et qu'en ce domaine il n'y a pas de distinction à faire, il s'agit du français, point. Nous anticipons ce point et nous traiterons du français, sans précision, dès à présent.

Nous exposons d'abord les données que notre analyse voudra prendre en compte et nous discutons du statut à accorder aux liaisons à droite du nom. Ensuite, nous problématisons l'établissement du paradigme flexionnel des lexèmes nominaux dans le cadre de la morphologie lexématique² et nous listons un ensemble de propriétés du français que nous pensons devoir être prises en compte dans l'analyse du nombre. Nous détaillons enfin quelques aspects problématiques de notre hypothèse et de notre proposition d'analyse, comme la question de la productivité des alternances *-al/aux*. Notre idée centrale, à savoir que les noms ne sont pas fléchis en nombre, se trouve entre autres chez Csécsy (1971), Blanche-Benveniste (2004), Barra Jover (2009, 2010), Pomino et Stark (2009), Pomino (2012).

1.1 Les données

Quelles sont les manifestations substratales³ du nombre sur les éléments du domaine nominal ? Nous ne prétendons pas que les données soient ici nouvelles, nous les présentons

seulement sous une forme qui s'adapte à notre argumentation. Nous excluons enfin de notre étude les pronoms personnels et le nombre présent sur les verbes finis.

En excluant tout d'abord les faits de -s de pluriel, on recense les manifestations suivantes :

a. Certains déterminants apparaissent sous une forme compatible avec seulement un nombre, soit le singulier, comme [ma], soit le pluriel, comme [me]. Ils sont fréquents et ils sont la manifestation non-ambiguë de nombre la plus fréquente des syntagmes nominaux (ci-après SN) (cf. Blanche-Benveniste 2004).

b. Certains noms masculins et certains adjectifs au masculin présentent des formes différenciées au singulier, se terminant par -al, et au pluriel, se terminant par -o, comme [animal]/[anim] et [original]/[origin]. Nous posons dans la section 1.3 la question de leur productivité, et nous discuterons de la difficulté qu'ils constituent pour notre analyse. comme [animal]/[anim] et [original]/[origin]. (al vs. o, postposés seulement, +question de la productivité).

c. Plus marginales, et dans tous les cas non-productives sont les formes de quelques noms masculins, comme le singulier [boef] et le pluriel [bø], ou [sje] vs. [sjø].

d. Enfin, les formes de liaison du masculin singulier des adjectifs (dites FLMS dans la littérature) du type *vieil* [vjɛj] portent systématiquement le nombre singulier, mais leur prise en compte serait trop complexe et n'est pas nécessaire à notre argumentation. Nous ne savons pas s'il y a une interprétation à donner au fait que ces trois derniers faits n'apparaissent qu'au masculin.

Les faits de -s de pluriel recouvrent les manifestations suivantes :

e. Les déterminants du type *mes* apparaissent sous deux formes distinctes, [mez] devant la plupart des mots à initiale vocalique, dits jonctifs, et [me] devant les mots à initiale consonantique, et le reste des mots à initiale vocalique, dits non-jonctifs, qui ne déclenchent pas la réalisation [mez]. On appelle ce z une consonne de liaison, et nous retenons la notation /me(z)/. Cf. (1) vs. (2).

- (1) a. *mes idées* [mezide]
- b. *mes héroïnes* [mezɛkoin]
- (2) a. *mes doigts* [medwa]
- b. *mes héros* [mɛɛkɔ]
- c. *mes onze idées* [mɛɔnzide]

Ce qui caractérise ces déterminants, c'est le fait que le z de liaison n'est pas ajouté à une forme de déterminant singulier, il ne s'agit pas d'une suffixation simple, puisque les formes de singulier sont, en fonction du genre et du contexte de liaison, [mɔ̃] [mɔ̃n] [ma]. /me(z)/ n'est pas le fruit d'un quelconque /me+(z)/, dans la mesure où l'item supposé /me/ n'est pas attesté. Les liaisons présentées ici sont strictement obligatoires.

Dans cette catégorie, nous rangeons, cités par leur forme de pluriel, *les, des, aux, ces, mes, tes, ses, nos, vos*.

f. Les déterminants du type *leurs* se terminent également par un z de liaison. Mais cette fois-ci, le (z) peut être analysé comme un suffixe concaténé à une forme de singulier attestée : /lœr(z)/ ← /lœr+(z)/. Cf. (3b), où le contexte de non-liaison neutralise le nombre.

- (3) a. *leurs idées* [lœʁzide] vs. *leur idée* [lœʁide]
 b. *leur(s) doigt(s)* [lœʁdwa]

Appartiennent à cette catégorie *leur(s)*, *quel(le)(s)*, *tel(le)(s)*, *tout/tous/toute(s)*, *quel-que(s)*. Les liaisons citées sont également obligatoires.

L'analyse des déterminants/adjectifs indéfinis comme *plusieurs*, *certains*, *divers*, *différent(e)s*, *maint(e)s* est indécidable et nous empêche de les classer, puisqu'ils apparaissent systématiquement au pluriel.

g. Les adjectifs préposés sont également descriptibles comme des formes de singulier auxquelles on suffixe un z de liaison pour former le pluriel. Cf. /ãsjɛn(z)/ ← /ãsjɛn+(z)/ en (4).

- (4) a. *notre ancienne idée* [notχãsjɛnide]
 b. *nos anciennes idées* [nozãsjɛnzide] ou [nozãsjɛnide]

Les liaisons de pluriel entre un adjectif préposé et ce qui suit sont délicates à caractériser. Elles ont la réputation d'être obligatoires, mais on peut aussi attester des cas de non-liaison, comme signalé en (4b). Bonami et Boyé (2005), ainsi que Bonami, Boyé et Tseng (2004, 2005), citant Post (2000), supposent que la liaison des adjectifs préposés est facultative. Si nous ne voulons pas contester que la liaison en (4) n'est pas aussi obligatoire que celles de (3) et (2), nous voulons préciser que le détail des stimulus utilisés par Post (2000) (données obtenues par lecture à haute voix) doit relativiser la qualification de liaison facultative au même titre que d'autres liaisons facultatives. En effet, parmi les 20 cas de non-liaison (sur 162 cas possibles), 7 (sur 18 possibles) sont dus au stimulus *damnés œufs*, qui est peu naturel, car il est à la fois inattendu sémantiquement et il emploie un adjectif plus fréquemment employé comme nom.⁴ Nous imaginons que cela a pu embrouiller les participants au moment de la lecture.

Ce qui semble envisageable, c'est que la possibilité de non-liaison des adjectifs préposés soit rendue possible par la présence d'une autre consonne disponible à la fin de l'adjectif (consonne fixe ou elle-même latente), puisque, dans les données de Post (2000), *jolis airs* obtient 18 liaisons sur 18, alors que *derniers actes* et *divers âges* ont respectivement 1 et 3 cas sur 18 de non-liaison. En un sens, la loi de Littré (cf. Bonami, Boyé et Tseng 2005, p. 7), empêchant la liaison en t dans *un fort énergumène* à cause du [r] déjà présent, semble pouvoir s'appliquer également optionnellement au pluriel.

h. Les noms et les adjectifs postposés contrastent également entre une forme de singulier et une forme de pluriel avec z de liaison suffixé. Ainsi /buzi(z)/ ← /buzi+(z)/ et /ãsjɛn(z)/ ← /ãsjɛn+(z)/ en (5).

- (5) a. *une bougie ancienne et précieuse* [ynbuziãsjɛnepχesjɔz]
 b. *trois bougies anciennes et précieuses* [tχwabuzi(z)ãsjɛn(z)epχesjɔz]

Les liaisons de pluriel à droite du nom sont qualifiées de facultatives dans la littérature, en dehors des cas figés comme *les Jeux Olympiques* ou *les affaires étrangères*, où elles sont obligatoires ou au moins très fortement favorisées.

Comme annoncé, nous partons de l'idée que les noms français ne sont pas fléchis en nombre. Or, ces (z) suffixés contredisent clairement cette hypothèse. Pour pouvoir maintenir notre hypothèse, nous allons proposer une autre interprétation de ces liaisons.

Tout d'abord, remarquons que ces liaisons appartiennent clairement aux registres soutenus, ce qui est visible dans l'étude d'Ågren (1973, p. 127). D'autres études observent qu'elles sont absentes des conversations familières (Encrevé 1988, Laks 2005). Enfin, et c'est le point qui nous intéresse, les analyses aboutissent souvent à supposer de faire référence à la forme orthographiée pour mieux saisir le comportement des ces liaisons sur tous les plans (Laks 2005, notamment p. 104). Morin et Kaye (1982, p. 296) invoquent également l'influence de l'orthographe, mais ne problématisent pas leur méthode d'élicitation par lecture avec le niveau de savoir linguistique auquel la lecture donne accès (grammaire intériorisée vs. savoir explicite). Comme notre cadre théorique est très strict envers l'intégration de toute forme graphique dans la modélisation de la grammaire (cf. section 2), nous aboutissons à la conclusion que les liaisons de pluriel à droite du nom ne représentent pas un fait morphologique de flexion, mais au contraire une manifestation pour ainsi dire volontaire d'un savoir métalinguistique (« je sais, par une opération métalinguistique, que ce mot s'analyse comme pluriel et s'écrit avec un <-s>, ce que j'utilise pour prononcer un [z] faisant étalage de ce savoir »). Reléguer ces [z] au plan métalinguistique a l'avantage d'expliquer assez directement l'opposition de registre forte entre les discours où l'on trouve ces liaisons et ceux d'où elles sont absentes.⁵

Nous ferons un emploi systématique de cette notion de savoirs et d'objets métalinguistiques concernant l'écriture et l'orthographe, et nous parlerons donc de la suffixation d'un (z) de pluriel sur les noms et les adjectifs postposés comme d'un fait métaagrammatical, ce qui nous permettra d'en proposer une critique. Dans notre approche, les liaisons de pluriel à droite du nom ne réussissent pas l'examen de passage pour être prises en compte dans la modélisation de la grammaire du nombre. Morin (1987, p. 832) cite Rotenberg (1978) comme auteur excluant en bloc les liaisons les plus soutenues de son analyse. Nous ne nous prononçons ici que sur celles concernant le nombre à droite du nom.

i. Enfin, nous rangeons dans la même catégorie que les noms et les adjectifs postposés les adjectifs attributs et apposés (et tous les participes passés), en particulier en qualifiant la liaison facultative de pluriel à leur droite de métalinguistique comme dans le cas h ci-dessus.

- (6) a. *les verres sont propres et secs* [levɛʁsɔ̃pʁɔpʁɛsek] ou [levɛʁsɔ̃pʁɔpʁɛzɛsek]
b. *une fois propres et secs, les verres furent rangés et oubliés*
[ɥnfwaʁpʁɔpʁɛ(z)ɛsek levɛʁfyvɛʁzɛ(z)eublɪjɛ]

En résumé, voici le SN type dont nous voulons proposer une analyse :

- (7) cas avec déterminant du type *mes*
Sg : Dét.sg (Adj) Nom (Adj)
Pl : Det.pl(z) (Adj+(z)) Nom (Adj)
(8) cas avec déterminant du type *leurs*
Sg : Dét (Adj) Nom (Adj)
Pl : Det+(z) (Adj+(z)) Nom (Adj)

1.2 Analyse proposée

Nous présentons très succinctement quelques aspects de la théorie morphologique lexématique, puis nous introduisons une analyse du nombre morphologique qui nous semble relativement répandue. Nous proposons une représentation du SN français compatible avec notre hypothèse et avec certaines propriétés morphosyntaxiques qu'il convient de corréliser au fait que les noms ne soient pas fléchis en nombre. Nous résumons enfin les aspects avantageux de notre analyse.

Dans la morphologie lexématique, les unités manipulées sont des lexèmes, comme VENDRE, c'est-à-dire des objets abstraits regroupant des mots-formes, comme *vendions*, *vendant*, *vendent*. Les lexèmes sont un ensemble de représentations manipulables par la flexion pour former des mots-formes et par la construction pour former de nouveaux lexèmes. Un lexème comme VENDRE possède par exemple les représentations suivantes (notation inspirée de Fradin 2003, *espace thématique* repris de Bonami et Boyé 2003) :

- (9) VENDRE
- | | |
|----------------------------------|--|
| F (représentation phonologique) | thème1=/vãd/, thème3=/vã/,
thème9=/vãdr/, thème10=/vãdy/,
thème12=/vãdi/ |
| S (représentation syntactique) | verbe, transitif direct, ... |
| M (représentation morphologique) | eventuelles particularités du paradigme de
conjugaison |
| RS (représentation sémantique) | vendre' |

À partir d'un lexème comme (9), on peut lui appliquer une fonction flexionnelle de conjugaison, pour obtenir des mots-formes comme ceux cités :

- (10) *vendent*
- | | |
|----|--|
| F | /vãd/ |
| S | verbe, transitif direct, ..., présent, 3pl |
| M | |
| RS | vendre' et présent' et 3pl' |

Fradin (2003, p. 109, note 2) analyse la flexion en nombre des noms ainsi : « En français, la règle du pluriel ne modifie en général pas la rubrique phonologique des noms — sauf pour les noms en *-al* (*cheval*) et en *-ail* (*vitrail*) —, si ce n'est par l'ajout d'un /z/ flottant qui sert pour la liaison. » Cette proposition pose exactement la problématique entre trois faits. D'une part, on est prêt à dire que les noms sont insensibles au nombre. D'autre part, on est rattrapé par ce /z/ flottant et par les exceptions en *-al* et *-ail*. La formulation présente ces deux derniers faits comme s'ils étaient gênants, par un « si ce n'est », et par une incise.

L'embarras devant ces liaisons est très clair chez Tanase (1957) :

« Aussi croyons-nous que, puisque les noms français n'ont pas tenu en général à garder leur -s pour marquer le pluriel, les liaisons ont de leur côté le rôle d'empêcher l'hiatus dont le français a horreur — plutôt que de noter ledit pluriel. » (cité par Eschmann 1976, p. 11)

Sa position n'est pas tenable, puisque (i) ces liaisons n'apparaissent bien qu'au pluriel,

et (ii) le français n'a pas horreur des hiatus, sinon on ne s'expliquerait pas l'absence d'épenthèse consonantique dans l'enchaînement de huit voyelles de *Léon a eu à y aérer ses vêtements*.⁶ Pour notre part, nous avons formulé notre embarras devant ces liaisons en leur accordant une origine métalinguistique. En excluant les liaisons de pluriel à droite du nom de notre analyse, et en repoussant la question des exceptions du type *-al/-aux* à la section suivante, la voie s'ouvre à une analyse où les noms ne portent pas de marque de nombre. Moignet (1964) prend le parti de croire aux morphèmes muets :

« Un morphème inaudible dans la parole n'en reste pas moins un morphème existant en pensée : il suffit que sa réalisation soit possible, si rare soit-elle effectivement. [...] D'autre part, la forme écrite du langage a pris une telle importance dans une langue de civilisation comme le français, et dans la pensée d'un peuple à qui la graphie de la langue a été enseignée avant toute autre chose, que les morphèmes graphiques du pluriel, *-s*, *-x*, *-nt* s'intègrent plus ou moins, selon les individus, à l'image mentale des mots, et sont donc psychiquement présents même s'ils ne correspondent à rien de réalisé dans la parole. » (cité par Eschmann 1976, p. 7)

La section 2 sera l'occasion de rejeter l'idée que les morphèmes graphiques soient légitimes pour nos analyses (cf. en particulier la discussion à la section 2.5). Nous ne pouvons donc que souscrire aux gloses proposées par Pomino (2012), reproduites en (11), à ceci près que nous ne préciserions aucun nombre pour le nom *filles* au lieu de SG. Pomino classe alors, à juste titre à notre avis, le français parmi les langues romanes qui n'ont pas d'accord au pluriel après le nom, mais seulement avant.

(11) ex. (1c) de Pomino (2012, p. 203) :

<i>mes</i>	<i>deux</i>	<i>filles</i>	
[me	dø	fij]	(cf. singular <i>ma fille</i> [ma fij])
my.PL	two	girl.F.SG	
'my two girls'			

Partant de l'hypothèse que nous voulons modéliser le SN français sans fléchir le nom en nombre, nous allons lister quelques propriétés morphosyntaxiques et sémantiques du français liant SN et nombre que nous voyons souhaitables de corréliser à notre hypothèse, et donc de prendre en compte dans notre modélisation. La littérature est florissante à ce sujet, et nous ne pourrions pas lui rendre justice ici. Si nous sommes souvent d'accord avec la littérature que nous avons retenues, nous mettons bien sûr en avant les désaccords liés à notre hypothèse. Nous comparons les propriétés retenues avec des langues mettant en évidence les contrastes pertinents, comme relevé dans la littérature.

a. Les noms en français sont, sauf cas relativement restreints, dont certains seront évoqués, actualisés seulement en présence d'un déterminant. En particulier, les noms nus (au pluriel et en position d'argument) sont bloqués, contrairement à l'anglais et l'espagnol, comme montré en (12) à (14) (cf. par exemple Bouchard 2003, Dobrovie-Sorin et Laca 2003).

(12) Noms nus génériques :

a. *Cats are mammals.*

- b. **Juan detesta gato-s.*
 Juan déteste chat-pl

(13) Noms nus existentiels :

- a. *dogs barked all night.*
- b. *Jugaban niño-s en la calle.*
 jouaient enfant-pl dans la rue
 ‘Il y a des enfants qui jouaient dans la rue.’

- (14) a. *(les) chats sont des mammifères
- b. j’ai mangé *(des) abricots

b. En français, on trouve facilement des composés VN (15), et des ellipses nominales (16), c’est-à-dire en un sens une facilité à former des noms, dans le lexique ou en syntaxe, sans faire appel à une nominalisation explicite (*opener*), un nom classifiant (*woman*), ou un prête-nom (*one*) (Bouchard 2003).

(15) *ouvre-boite* vs. *can-opener*/**open-can*

(16) *des secs/une jalouse/les qui déconnet*
 vs.
*dry *(ones)/a jealous *(woman)/the *(ones) that fool around*

c. Les noms coordonnés avec un seul déterminant n’ont qu’un seul référent (qui peut être une pluralité si les noms sont pluriels), ainsi en (17a), l’ami est le collègue, et inversement, alors qu’en (18a), ce n’est pas forcément le cas (Bouchard 2003). En (17b), c’est la possibilité de coordonner des déterminants montrant une incertitude sur le nombre qui contraste avec son blocage en anglais en (18b).

- (17) a. *son ami_i et collègue_{i/*j} le soutient/*soutiennent*
- b. *ce ou ces livres*
- (18) a. *his friend and colleague supports/?support him*
- b. **this or these books*

Ces trois propriétés peuvent être corrélées au fait que le nombre apparaît sur le déterminant, et pas sur le nom, par contraste avec l’anglais, où le nombre apparaît sur le nom et rarement sur le déterminant, et l’espagnol, où il apparaît régulièrement sur les deux. Nous dirons que le contrôleur du nombre est le déterminant en français et le nom en anglais et en espagnol, ce qui en soit devrait modéliser une bonne partie des contrastes vus.

d. L’ordre adjectif-nom et l’ordre nom-adjectif en français sont accompagnés d’une différence de sens. Selon Bouchard (1998, pp. 143-150), l’adjectif pré-nominal modifie des composants internes du nom, alors que les adjectifs post-nominaux modifient le nom dans son ensemble.

- (19) a. un parfait mensonge
- b. un mensonge parfait

e. Bouchard (1998) remarque également que les adjectifs pré-nominaux ne prennent pas de modificateurs, d’où l’impossibilité de (20b).

- (20) a. *un père fier de son fils*
b. **un fier de son fils père*

Ces 2 propriétés sont à corrélérer avec le déséquilibre topologique des marques de nombre. L'ambition de Bouchard (1998) est de faire découler ces propriétés de la structure du SN. Pour lui, les adjectifs à droite du nom sont des compléments ou adjoints classiques, des syntagmes adjectivaux complets. Et les adjectifs à gauche du nom sont intégrés tête-à-tête (*head-to-head*) au nom pour former une tête complexe. Ceci prédit que les adjectifs à gauche ne puissent pas développer de complément, et, pour Bouchard, que les liaisons à gauche et à droite soient respectivement obligatoires et facultatives, étant donnée la proximité structurale plus forte des éléments pré-nominaux avec le nom (les déterminants sont aussi intégrés tête-à-tête) que des éléments post-nominaux. Dans notre hypothèse, le contraste à prédire est que les éléments à gauche soient dans le domaine cible de l'accord arrivant du déterminant, tandis que les éléments à droite du nom (le nom y compris) n'y soient pas.

Face aux cas plutôt canoniques de l'anglais et de l'espagnol, le français, par son patron de marquage du nombre relativement moins canonique, notamment le déséquilibre gauche-droite, est accompagné par un certain nombre de langues et dialectes signalés dans la littérature. Selon Morin (2005), le wallon liégeois a le même patron de marques que celui que nous défendons pour le français (même s'il l'analyse différemment, et sachant que Morin ne partage pas nos vues sur les liaisons de pluriel à droite du nom en français). Selon Pomino et Stark (2009), le portugais brésilien populaire (*português popular*) et le provençal maritime présentent aussi ce patron de marques sur les déterminants et les adjectifs pré-nominaux seulement. Selon Aub-Büscher (1962), le patois gallo-roman de Ranrupt (Vosges) ne marque le nombre que sur les déterminants, qui portent un (z) au pluriel. Et dans Massot (2012), nous décrivons le cas du poyaudin (patois gallo-roman de la Puisaye, en Bourgogne) où il n'y a plus une seule liaison de pluriel (donc on dit [leãfã]), mais où certains noms prennent une voyelle longue au pluriel.

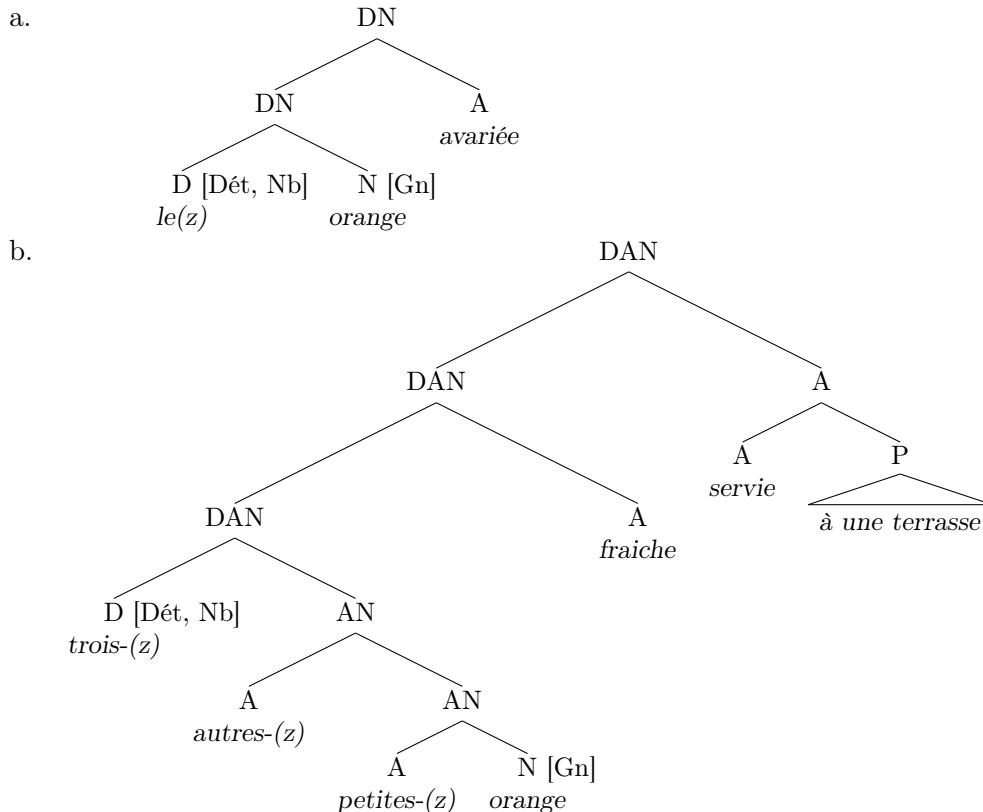
Pomino (2012) cite encore d'autres patrons de divers dialectes romans, par exemple l'afro-yungueño (dialecte espagnol afro-bolivien), où seul le premier élément du SN (probablement le déterminant) marque le nombre, semblablement au patois de Ranrupt. Enfin, le catalan du nord-est montre dans certains cas (au masculin lorsque le -s de pluriel serait entre deux consonnes) un déséquilibre inverse, c'est-à-dire où les marques n'apparaissent plus qu'à droite du nom (Nevins 2011).

La littérature ne fournit pas de quoi vérifier si toutes les corrélations citées pour le français sont vérifiables dans ces langues. Par exemple, le portugais brésilien présente la difficulté d'être très permissif sur les noms nus (plus que l'espagnol, et même que l'anglais), alors qu'il permet également les noms prédicatifs sans déterminant comme dans les autres langues romanes (*O João é médico*, comme *Jean est médecin*, vs. *John is *(a) doctor*), ce qui amène Munn et Schmitt (2002) à postuler un nouveau paramètre. Le risque est que les paramètres se multiplient à mesure que les faisceaux de propriétés morphologiques et morphosyntaxiques se multiplient et apparaissent de plus en plus idiosyncratiques, rendant les tentatives de corrélation de propriétés plus ou moins vaines.

Pour ces raisons, sans dire qu'une recherche de modélisation de ces corrélations ne soit pas un objectif souhaitable, nous acceptons que cela dépasse les ambitions de cet article. Nous proposons de reproduire la solution toute minimaliste de Bouchard (1998) en ajoutant

quelques précisions (voir Pomino et Stark 2009 pour des modélisations faisant appel à un appareil formel très complexe). Pour expliciter notre hypothèse, nous supprimons les -s de pluriel graphiques à droite du nom.

(21) Proposition de modélisation du SN français



- c. Le D et les A à gauche du N fusionnent tête-à-tête avec N pour former une tête complexe, et les A à droite du N sous la forme de compléments ou adjoints classiques.
- d. Accords : le trait de genre est contrôlé par le N et cible l'ensemble des éléments D et A du syntagme nominal ; le trait de nombre est contrôlé par le D et cible les A c-commandés par le déterminant.⁷

Ce qui change par rapport à Bouchard (1998), c'est principalement que l'accord en nombre est restreint quand à ses cibles : seulement les A à gauche du nom, et non tous les A et le N. Dans notre modèle, les liaisons de pluriel sont toujours présentes au niveau phonologique sous-jacent sur les éléments recevant le trait de pluriel.

Notre analyse présente les avantages suivants :

- Elle colle aux contraintes syntaxiques qui pèsent sur l'actualisation des noms en français. En particulier, les noms nus sont exclus sous la contrainte que les SN n'actualisent le nom qu'en présence d'un trait de nombre, absent dans notre modèle dès il n'y a pas de déterminant. Ceci est confirmé par l'impossibilité de licencier un nom nu par le seul pluriel d'un adjectif pré-nominal :

(22) *j'ai mangé petits-z-abricots

- Elle reflète l'intuition que les (z) sont moins importants que le marquage du nombre au niveau du D, et que c'est même seulement ce niveau qui légitime une flexion de nombre.
- C'est l'opposition de deux marques SG vs. PL qui est 'active', alors que l'opposition $\pm$ PL ne l'est pas, reflétant là-aussi le contraste entre le français d'un côté et l'espagnol et l'anglais de l'autre.
- Elle permet de formaliser le domaine cible de l'accord en nombre grâce à la configuration structurale du SN, tout en motivant cette structure indépendamment, pour représenter la différence sémantique systématique entre les adjectifs pré- et post-nominaux. L'exclusion du nom de la cible doit malgré tout rester une spécification ad hoc, puisqu'il n'y a pas de motivation indépendante pour cela, le nom étant c-commandé par le déterminant comme les adjectifs pré-nominaux.
- Elle permet de proposer un certain nombre de prédictions sur les difficultés orthographiques, notamment une opposition entre les cas de fautes à gauche et à droite du nom, et entre les noms avec et sans déterminant. Nous poursuivons actuellement des dépouillements de corpus à ce sujet, dans le but d'élargir les résultats de Barra Jover (2010).
- L'interprétation du nombre d'un nom sans déterminant est sujette à discussion en français, ce qui contraste avec l'anglais ou l'espagnol. Y a-t-il pluralité de termes dans *en termes de* (régulièrement orthographié *en terme de* par des scripteurs par ailleurs tout à fait lettrés) ? de fraises dans *confiture de fraise(s)* ?
- Nos options de description ne sont pas toutes nécessaires ni évidentes, mais elles permettent une description cohérente de la flexion de nombre. Par exemple, on aurait pu au contraire ne voir qu'un seul système flexionnel, dans lequel les faits de suffixation de -s de pluriel et d'accord et les faits de forme des déterminants ne ressortissent pas à deux systèmes, mais à un seul. (Suffixer un -s transforme *le+s* /lə+(z)/ en *les* /le(z)/, faisant du changement de voyelle du déterminant un effet de bord de la suffixation de -s, proposition présente chez Dell 1985.)

1.3 Difficultés de l'analyse

Au pluriel on dit des « cristaux »
car il y a plusieurs cristaux.

(anonyme – perles du bac 2007)

L'analyse précédente soulève un certain nombre de problèmes. Nous en avons relevé quatre.

a. Commençons par celui déjà abordé des liaisons de pluriel à droite du nom. Nous avons proposé d'y voir un fait relevant d'une compétence métalinguistique, et donc qui ne doit pas entrer dans notre analyse. Rappelons que la section 2 aura entre autres buts de justifier une telle position. Si notre proposition n'était pas tenable, notre analyse sous (21) serait à revoir, au profit d'une analyse proche de celle de l'espagnol.

b. La seconde difficulté réside dans le statut et la place à accorder aux cas de noms et adjectifs en -al/aux. Plusieurs scénarios s'offrent à nous, certains dépendant de la productivité en synchronie de ces cas. Tout d'abord, on peut faire de ces cas des cas à part, de noms et adjectifs ayant un paradigme flexionnel de nombre à deux cases, alors que les autres N

et A restent à une case. Ceci pose un problème dans toutes les théories qui supposent le même nombre de cases dans le paradigme de tous les membres d'une classe lexicale. On peut le surmonter en posant deux classes flexionnelles, chacune avec un nombre de cases différent (sans garantie que cela soulage la théorie).

Une seconde solution serait de supposer que tous les N et A ont un paradigme à deux cases, avec un syncrétisme presque généralisé. Ces deux solutions, toutes deux incompatibles avec notre analyse, nous semblent à privilégier surtout si les N et A en cause sont un ensemble ouvert. Ceci n'est pourtant pas sûr. Regardons le cas des adjectifs. Bonami et Boyé (2005, p. 92) remarquent qu'il s'agit exclusivement d'adjectifs construits, comme *adjectival/-aux*, alors que ceux non-construits n'alternent pas, comme *sale*, *bicéphale*. La productivité de ces cas est donc celle de la RCL (règle de construction de lexème) produisant un adjectif en *-al/-aux*. Est-ce qu'on produit aujourd'hui de tels adjectifs ? Cette question dépasse le cadre de cet article, et nous la laissons sans réponse, sinon pour signaler au moins la création récente *FRACTAL*, qui n'alterne pas, puisqu'on dit *la théorie fractale*, et *des objets fractals*,⁸ ainsi que la possibilité de ne pas employer la forme plurielle, comme en (23).

- (23) *ça faisait partie de nos objectifs princip[al]*
 (interview de Jérôme Thion, joueur de rugby, 26 oct. 2003)

Une troisième solution, pas parfaite non plus mais plus rapprochée de notre analyse, est de prendre acte de l'improductivité des N en *-al/-aux*, et de supposer que la suffixation adjectivale en *-al/-aux* n'est plus vivante pour voir dans chaque paire *-al/-aux* non pas une paire de mots-formes d'un même lexème, mais deux lexèmes distincts, spécifiés syntactico-sémantiquement pour leur nombre. Le lexème CHEVAUX, à côté de CHEVAL, serait spécifié pluriel, comme le sont les *pluralia tantum* comme ARRHES.

Quelques faits permettent d'envisager que le nombre puisse être un trait lexical (comme le genre des noms français) de certains noms, en plus d'être grammatical. Ainsi, on peut observer en allemand que le diminutif par suffixation de *-chen* peut prendre pour base un nom au pluriel, comme le montrent les deux possibilités en (24d).

- (24) a. *(das) Kind* '(l')enfant'
 b. *(die) Kinder* '(les) enfants'
 c. *(das) Kindchen* '(le) marmot'
 d. (i) *(die) Kindchen* '(les) marmots'
 (ii) *(die) Kinderchen* '(les) marmots'

Or, il est communément supposé que les bases servant à la construction de lexèmes ne sont pas des mots fléchis, ce qui laisse supposer que le pluriel *Kinder* n'est pas obtenu par flexion, mais en faisant appel à une forme marquée lexicalement plurielle. C'est dans cette optique que nous voyons le pluriel de *chevaux* comme lexical plutôt que flexionnel. L'opposition entre un trait lexical sur les noms et flexionnel sur les déterminants et les adjectifs ne devrait pas poser de problème théorique, dans la mesure où c'est à quelque chose près ce qui est admis du genre en français, trait lexical des noms, trait flexionnel ailleurs.⁹

c. Une autre difficulté vient du fait que les liaisons à gauche du nom, c'est-à-dire exactement celles que nous prenons en compte, laissent la porte ouverte à une analyse dans

laquelle elles appartiennent au mot qui suit. Ainsi, Morin (2003), reprenant une idée ancienne (qu'il attribue à Gougenheim 1938), voit dans *leurs idées* [lœʁzide] non pas un *z* suffixé à /lœʁ/, mais préfixé à /ide/. L'exemple attesté (25), tout en restant rare et ressenti comme agrammatical pour la plupart des locuteurs, est parfaitement compatible avec cette analyse, et en tout cas se marie a priori très mal avec la nôtre.

- (25) (reproche d'un entraîneur à la mi-temps d'un match de rugby à 13, raillant les études longues d'un joueur qui a manqué un simple coup de pied censé atterrir en touche :)
bon, toi, je sais pas ce que tu fais, comme z-études, mais botter le ballon en touche, c'est quand même pas compliqué!

En effet, d'une part le *z* doit être vu comme apporté par le nom et non par le déterminant, puisqu'il n'y en a pas. Ainsi, c'est bien le nom qui est fléchi en nombre. Et d'autre part, la flexion en nombre de ce nom a lieu en l'absence de tout déterminant, ce qui n'est pas non plus compatible avec notre analyse. En dernier ressort, si ces cas étaient à prendre en compte, on pourrait tenter l'hypothèse de voir *comme* comme un déterminant, variante de *quel* dans les cas de dislocation, où le pronom résomptif est *ce que* dans les interrogatives indirectes et *quoi* dans les interrogatives directes. Comparer par exemple (26) et (27) :

- (26) a. *je sais pas quelles études tu fais*
b. *tu fais quelles études?*
(27) a. *je sais pas ce que tu fais comme (z)études*
b. *tu fais quoi comme (z)études?*

Il n'y aurait alors plus qu'à faire de *comme(s)* un déterminant du type de *leur(s)*. Ce qui d'ailleurs ne modifie en rien les arguments de Morin (2003) pour son analyse préfixale. Morin (2005, p. 10) apporte, en plus d'exemples avec *comme*, des exemples avec *en*, comme *... qui consistent en z-éléments indépendants*.

Il est possible de replacer ces cas dans une problématique plus large des noms sans déterminants régimes de préposition semblant parfois porter un trait de nombre, parfois être actualisés, ou les deux (voir quelques exemples dans Bouchard 2003, pp. 71-74). Au moins les prépositions *à*, *de*, et *en* sont dans ce cas. *À* et *de* sont parfois vus comme des marqueurs de cas (datif et génitif), et peuvent à ce titre se voir rapprocher des déterminants. Des recherches dans le sens d'un rapprochement avec les déterminants peuvent être envisagées pour *comme* (cf. ci-dessus), et pourquoi pas pour *en*. Ceci est encore encouragé par la possibilité d'exemples comme (28).

- (28) *il a transformé les grandes clémentines en petites-z-oranges*

En revanche, les exemples de Morin (2005, p. 10) sans déterminant ni préposition, comme *je préfère ça (dans la) version z-années soixante*, restent problématiques pour notre hypothèse. Ils restent, comme pour (25), assez marginaux à nos oreilles, proches d'erreurs de performance, et mériteraient une étude sur leur productivité et leur installation dans la grammaire des locuteurs qui les produisent.¹⁰

d. Notre analyse présente également des difficultés devant les cas de noms nus coordonnés (NNC), non-prédits par l'analyse syntaxique qui appuie notre analyse. Les exemples comme (29) semblent bien suggérer, sinon une flexion des noms (voir nos propos sur les

liaisons à droite des noms), au moins une actualisation sans déterminant.

- (29) a. *gouvernement et assemblée ne sont pas parvenus à un accord*
b. *ministres-(z)-et députés ne sont pas parvenus à un accord*

Nous remarquons d'une part que l'interprétation de ces NNC est celle des descriptions définies, alors que les noms nus licenciés par le pluriel sont génériques (anglais) ou existentiels (anglais et espagnol),¹¹ et d'autre part que le pluriel qui semble licencier cette actualisation n'est peut-être pas celui des noms eux-mêmes, mais qu'il apparaît à l'échelle de la coordination, puisque ces NNC sont possibles avec des noms sémantiquement singuliers (29a).

Après avoir motivé et proposé une analyse selon laquelle les noms français ne sont pas fléchis en nombre, et avoir exposé certaines de ses difficultés, nous allons nous attacher à justifier de ne pas restreindre cette idée au français oral, mais qu'elle est tout aussi valable (et donc discutable dans les mêmes termes) en français écrit.

2 Remettre l'écriture et l'écrit à leur place

Dans cette section, nous reprenons la vision structuraliste de l'écriture comme extérieure à la langue, pour laquelle nous apportons plusieurs arguments. Il s'agira de contester tout statut équivalent et interchangeable entre la substance phonique et la substance graphique. Nous décrirons ensuite quelques aspects de l'écriture officielle du français, notamment de son orthographe grammaticale. Dans notre cadre théorique, le <-s> de pluriel devient alors un simple fait métalinguistique, une pure propriété du système graphique, et n'a à peu près aucune influence à avoir sur notre façon d'analyser la langue. Nous comparons cette situation avec celle de l'étude de la déclinaison bicasuelle en ancien français, pour voir que nous ne demandons rien de nouveau que ce qui est supposé par la méthodologie philologique.

Ensuite, nous critiquons une façon d'envisager l'écrit qui accorde à ses spécificités par rapport à l'oral une portée à même de modifier notre vision de la grammaire. L'écriture et l'écrit n'ayant plus d'influence à avoir sur nos modélisations grammaticale, nous pourrions en tirer les conséquences sur notre étude du nombre.

Mais commençons par quelques définitions.

2.1 Définitions

Une écriture est tout système de signes graphiques à même de représenter des énoncés dans une langue donnée.

L'écrit est l'ensemble des manifestations linguistiques dans une langue donnée conditionnées par l'emploi d'une écriture.

Un graphème est une unité graphique minimale dotée d'une fonction graphique.

Une fonction graphique est la propriété d'un signe graphique de représenter un élément langagier d'une langue donnée. Elle obéit à un **principe graphique**, comme le principe phonographique ou le principe logographique.

Une **orthographe** est la combinaison de deux faits (cf. Blanche-Benveniste et Chervel 1978). D'une part, il s'agit d'une écriture ouverte, c'est-à-dire dont les principes laissent (particulièrement fréquemment) plusieurs possibilités de représenter un élément linguistique. Et d'autre part, c'est le fait que le système décrète systématiquement une seule forme (ou graphie) comme étant correcte.

2.2 L'écriture vue comme extérieure à la langue

L'écriture est l'écriture d'une langue donnée, laquelle langue est donc donnée avant même son écriture (à la fois en diachronie et en synchronie). Pour Saussure (1916), « [l]angue et écriture sont deux systèmes de signes distincts; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier. » (cité par Hunnius 2013, p. 34). De même, Bloomfield (1935), également cité par Hunnius (2013, p. 34), dit : « Writing is not language, but merely a way of recording language by means of visible marks. »

Il nous semble que l'ensemble des discussions qui reprochent cette mise au ban de l'écriture par les structuralistes, comme chez Hunnius (2013) et Nöth (2000, pp. 349-364), reposent sur un postulat infondé, celui de voir dans l'écriture une simple autre substance, parallèle à la substance sonore, faisant des formes graphiques un autre output. Ceci sert de base à une argumentation justifiant l'étude autonome de l'écrit, ou comparée de l'écrit et de l'oral, opposant strictement le plan phonique et le plan graphique. Les langues écrites ainsi définies deviennent indépendantes des langues orales.

La formulation de Saussure dit les choses autrement : ce n'est pas l'écrit qui est autonome, ni la langue écrite qui est un système de signes, c'est l'écriture. Comme tout système de signe, elle met en jeu des signes (les graphèmes), possédant une face signifiante (le dessin graphique) et une face signifiée (la fonction graphique). Il serait erroné de voir là une équivalence avec les signes linguistiques, dont le signifiant est certes comparable (sonore vs. graphique), mais dont le signifié n'est en aucun cas de la même nature (sens linguistique vs. fonction graphique). Nous ne suivons pas Nöth (2000) ni Oesterreicher (2008) qui parlent pour le phonique et le graphique de deux « formes de réalisation distinctes ». L'écriture ne réalise pas la langue comme le fait la substance phonique.

Ce qui donne l'illusion que l'écriture appartient à la langue, c'est qu'elle est en interface avec celle-ci, et donc accède potentiellement à tous les niveaux linguistiques dont les scribes peuvent être conscients (cf. section suivante). La langue façonne tellement l'écriture par cette interface que l'on croit voir la langue là où l'on n'a à faire qu'à une représentation de celle-ci. Dans la formule *aliquid stat pro aliquo*, la graphie n'est pas un autre *aliquid*, puisque l'écriture n'a pas le même *aliquo* (contra Oesterreicher 2008). Nous avons à faire à une récursion, un système de signes, dont les signifiés sont les signes linguistiques eux-mêmes, donc, si l'on nous permet la formule, à des *aliquid stat pro (aliquid stat pro aliquo)*, pour ainsi dire des métasignes. Le canal écrit ne se substitue pas au canal oral, il s'y ajoute.

L'illusion semble parfaite quand on imagine une représentation graphique sans référence aucune au niveau phonique, puisqu'alors la graphie semble remplacer exactement la phonie. Mais, tout d'abord, ceci semble plus proche du fantasme que de la réalité, ce que dit Mair (2003) pour l'écriture chinoise. Ensuite, chaque écriture peut bien se concentrer sur les aspects de l'interface qu'elle veut, il n'en reste pas moins vrai qu'il est impossible d'écrire ni de lire sans faire référence à la forme sonore de l'énoncé. Jusqu'à preuve du contraire,

les faits suivants tiendrons de démonstration.

Une anecdote nous a été rapportée d'une Espagnole qui, migrant en France, a appris des rudiments de français dans un livre. Elle a associé la phrase *je t'aime* à l'image acoustique [xetâime]. Cette démarche indique qu'on attribue spontanément une image acoustique, quelle qu'elle soit, à ce qu'on lit.

Liée à ce fait, on constate aisément la difficulté de retenir tout écrit auquel on ne peut pas assigner d'image acoustique, faute de pouvoir reconnaître les signes graphiques et leur assigner ensuite une image acoustique. Notre expérience personnelle (que nous imaginons tout à fait banale) nous l'a montré, lorsque, de passage dans un pays arabophone, notre méconnaissance de l'alphabet arabe nous a empêché de retenir tout signe public, si ce n'est, après une semaine et à l'aide d'une liste des graphèmes de l'écriture arabe, le (dessin graphique du) nom de la ville où nous étions.

Les deux anecdotes humoristiques en (30) et (31) jouent exactement de cela, puisque dans les deux cas, le risible de la situation vient du fait que le lecteur ne peut rien faire de ce qu'il lit, puisqu'il ne peut justement pas le lire.¹² Ces deux blagues ne sont donc logiquement pas racontables oralement, elles doivent être lues pour atteindre leur but, celui de ne plus réussir à lire.

(30) (© Philippe Geluck)



(31) quote publiée sur le site DTC (<http://danstonchat.com/14723.html>), représentant un clavardage entre gaby et Clornide (typographie originale) :

gaby : à moi ! à moi !

gaby : euh...

gaby : comment appelle-t-on un ascenseur au japon ?

Clornide : エレベーター

gaby : ...

gaby : connard.

Clornide : De rien.

Pour résumer ces faits, on a vu que la rencontre avec un signe linguistique dont on ne peut déchiffrer le substrat sonore pose problème, soit qu'elle échoue (pas moyen de se rappeler le moindre signe en arabe), soit qu'on assigne au signe un signifiant avec les moyens du bord (voir [xetâime]), soit enfin qu'on ne le traite pas comme signe linguistique (« tu sais le signe chinois qui ressemble à un homme avec les bras en l'air », ou « les lettres japonaises du mot ascenseur »). Ceci appuie bien l'idée que l'écriture est de toute façon en interface avec des signes linguistiques complets, y compris leur signifiant phonique. Aucune écriture,

et par là aucun écrit, n'existe en abstraction de la face sonore des énoncés linguistiques représentés.

2.3 Aspects de l'orthographe française contemporaine

Comme nous venons de l'observer, une écriture est un système sémiotique en interface avec une langue. Dans cette section, nous allons nous attacher à expliciter certaines propriétés de l'interface entre le français et l'orthographe française contemporaine.

L'orthographe française contemporaine obéit à quatre principes graphiques.¹³ Le premier est le principe phonographique, selon laquelle un signe graphique (un phonogramme) signale un élément du niveau phonologique. L'orthographe française étant dans ce domaine alphabétique, les phonogrammes signalent approximativement des phonèmes. L'écriture SMS possède aussi des phonogrammes, dont certains font référence à des syllabes (se rapprochant ainsi des syllabaires). *C'était toi?* peut être rendu en SMS par *CT twa?*, où les lettres majuscules C et T sont des phonogrammes avec la fonction de représenter les syllabes [se] et [te]. La phonographie du français est ouverte, laissant la place à plusieurs possibilités d'écrire chaque mot. Les trois principes suivants constituent l'essence de l'orthographe française, puisqu'ils décrètent quelle forme phonographiquement possible est la seule forme reçue. Précisons que les graphèmes peuvent cumuler une fonction phonographique et une fonction orthographique, mais qu'ils peuvent aussi se restreindre à une fonction orthographique.

Le second et le troisième principes forment ce que l'on appelle l'orthographe d'usage. Le second principe est celui de la logographie. Un logogramme est un graphème dont la fonction est d'identifier le lexème représenté, comme le choix du <th> de <théâtre>, qui identifie le lexème THÉÂTRE, ou le <s> de <fois>, opposé au <e> de <foie>, à l'absence de graphème dans <foi_>, voire au <x> de <Foix>. Ce principe accède donc à l'information au niveau lexémique.

Le troisième principe est le principe morphographique lexical. Un morphogramme lexical est un choix de graphème guidé par l'identification d'un lexème parmi sa famille de mots, en ce que le graphème choisi est phonographiquement justifié dans d'autres lexèmes qui sont dans un rapport de construction avec lui ou dans ses différents mots-formes. Il en va ainsi du choix du <i> et du <n> de l'adjectif <fin> [fɛ̃] (plutôt par exemple que le <ai> et le <m> de <faim>), pour relier entre eux les deux mots-formes *fin* et *fine* du lexème FIN, ou relier le lexème FIN aux lexèmes FINIR et FINAL, la motivation étant que le <i> et le <n> sont des phonogrammes dans <fine>, <finir> et <final> (cf. <faim>, <affamer>, <famélique>). De même, le <g> et le <t> de <doigt>, qui n'ont même pas de fonction phonographique dans ce mot, ont la fonction morphographique lexicale de signaler le rapport que DOIGT entretient avec DOIGTÉ et DIGITAL. Ce principe accède également au lexique, à la fois dans les rapports entre mots-formes d'un lexème et dans les rapports entre lexèmes de la même famille.

Enfin, le quatrième principe forme l'orthographe grammaticale. C'est le principe morphographique grammatical. Un morphogramme grammatical signale, au-delà d'une éventuelle fonction phonographique, la valeur d'un trait grammatical porté par le mot-forme dans lequel il apparaît. Ainsi du <ez> de <vendez>, par exemple, phonogramme signalant /e/, et morphogramme grammatical signalant la seconde personne du pluriel. Ce principe accède donc aux informations syntactiques des mots-formes (entrée S des représentations

sous (9) et (10) ci-dessus).

La question qui se pose pour notre problème, c'est de savoir, morphogramme grammatical par morphogramme grammatical, comment interpréter l'information qu'il apporte.¹⁴ La première remarque à faire est tout d'abord que décider de la présence d'un trait grammatical est une démarche métalinguistique, sujette à discussion, dépendante de la théorie employée, etc. etc. Donc c'est une décision relative, et potentiellement arbitraire. Ensuite, bon nombre de ces graphèmes sont phonographiquement liés à de simples consonnes de liaison, comme le <s> de la 2^e personne du singulier, celui du <ons> de la 1^{re} du pluriel, le <nt> de la 3^e du pluriel, ... ainsi donc que notre <-s> de pluriel. Or, et c'est ce point qui appuie notre propos, comme le réclame Laks (2005) qui cite en exergue Luc Étienne et Alphonse Boudard, on peut vouloir reconnaître que « les liaisons supposent [...] qu'on sache l'orthographe ». On se trouve alors devant une interprétation circulaire de ces graphèmes. En signalant un trait grammatical, ils induisent chez le lecteur, et le locuteur au fait de l'orthographe, de produire une consonne de liaison, laquelle consonne de liaison, une fois réalisée, justifie d'identifier la présence du trait grammatical en cause. Nous préférons voir dans les faits de substance sonore liés à ces liaisons, en particulier celles soupçonnables d'être inapprenables sans un recours à l'orthographe, dont nos -s de pluriel des noms, des artefacts produits par une démarche métagrammaticale, et non pas des formes produites par la grammaire elle-même. Si les locuteurs doivent avoir accès à un « retour (feedback) orthographique » pour produire de telles liaisons, il n'est pas surprenant que les auteurs aient trouvé leurs exemples dans des situations de forte auto-surveillance langagière ou de lecture à haute voix (la conversation radiophonique pour Ågren 1973, les informations télévisuelles et radiophoniques pour Morin et Kaye 1982).

Un relecteur nous signale la chronique de Bernard Guetta sur France Inter comme source féconde de liaisons savantes. D'une source comparable (la revue de presse de France Inter, relevés de 2003), le pataquès (liaison en -t- erronée après un verbe) que nous avons repéré en (32) confirme certains aspects de notre analyse de l'orthographe des consonnes de liaison liées à la flexion.

(32) ... qu'on croie-t-au ciel ou qu'on n'y croie pas ... (16 oct. 2003)

En effet, on peut facilement imaginer que l'auteur a pu mal orthographier son texte, c'est-à-dire que l'étape métagrammaticale a abouti à orthographier un <t>, oubliant qu'il y a là un subjonctif à analyser, et à signaler par un <e>, ce qui exclut une liaison en [t]. Il n'est pas exclu, contrairement à ce que nous supposons, que ce pataquès reflète une règle intériorisée de marquage des verbes, et donc qu'il ne s'agit pas d'une erreur d'orthographe apparaissant à la lecture, mais d'une intériorisation des liaisons en [t] des verbes, dont les régularités ne sont pas celles sous-tendant l'orthographe de la conjugaison, et qui se supplantent à l'orthographe soit au moment d'écrire, soit à la lecture, soit donc potentiellement dans la parole spontanée. C'est la position que tiennent Morin et Kaye (1982). Voir à ce sujet notre discussion des velours nominaux en 2.5.

Notre conclusion, c'est donc que, sur le point du pluriel des noms comme sur quelques autres points, l'orthographe française contemporaine surpasse les informations qu'elle peut récolter à son interface avec le français, et, par zèle et méprise, produit des signes dont la fonction repose sur une analyse métagrammaticale, qui est par nature discutable et contestable. Ce n'est finalement pas une surprise, puisque tous les aspects de l'interface

langue-écriture sont soumis à la capacité plus ou moins consciente des scripteurs d'expliquer certains niveaux de leur compétence linguistique. Les difficultés dans cette explicitation arrivent dès le niveau phonographique, avec l'identification exacte des phonèmes et autres unités phoniques, et se poursuivent à tous les niveaux en augmentant de difficulté : séparer les mots, repérer les mots de la même famille, les traits de flexion, jusqu'à l'interface entre prosodie et syntaxe d'un côté et ponctuation de l'autre.

2.4 Comparaison avec la déclinaison nominale de l'ancien français

Stanovaïa (2012) présente la problématique de la dite déclinaison bicasuelle en ancien français. Sa conclusion est que les faits graphiques attribués à une déclinaison bicasuelle synthétique ne sont à analyser que comme la continuation de « [l]a tradition de reproduire la déclinaison latine ». Ainsi, selon cet auteur, « les <sujets écrivant> [...] gardaient, avec plus ou moins de succès, la déclinaison à deux cas du latin vulgaire, ce qui a créé l'*illusion* de l'existence d'une déclinaison bicasuelle française » (p. 315, italique dans l'original).

Dans son analyse, l'auteur « [lie] le phénomène examiné [la multiplication des fautes graphiques de marques de cas puis leur disparition, BM] au changement de normes scripturales » (p. 317). Ce qui nous intéresse ici, ce sont les précisions méthodologiques qu'elle fournit pour réviser l'analyse classique, selon laquelle (i) il existe une déclinaison bicasuelle en ancien français, qui disparaît lentement, et (ii) les marques graphiques synthétiques (la présence ou l'absence de -s sur les éléments nominaux) signalent cette déclinaison, permettant de tracer son évolution diachronique. Si cette analyse est erronée, c'est à cause d'un problème méthodologique, puisque selon Stanovaïa, ce sont « [l]a confusion de formes graphiques et grammaticales, d'une part, et celle des *scriptae* et des dialectes, de l'autre, [qui] ont donné naissance à une théorie répandue de la déchéance progressive de la déclinaison [...] » (p. 295).

Ce qui nous intéresse ici, c'est évidemment le choix méthodologique radical de séparer « formes graphiques et grammaticales », c'est-à-dire que le fait d'*écrire* un <s> n'est qu'un fait graphique, et pas un fait grammatical. Il ne le deviendra (ou pas !) qu'après analyse textuelle : « Cela signifie que la corrélation entre un dialecte (en tant que variété régionale de la langue) et une *scripta* (en tant que variété régionale de l'écriture) est identique à celle qui existe entre le langage et l'écriture ; mais aussi que les caractéristiques d'une ou de plusieurs *scripta(e)* ne correspondent pas directement à celles du français oral ou écrit : ce sont les traits d'une *scripta* dont il faut trouver et prouver une interprétation linguistique aussi bien qu'extralinguistique, car l'écriture subit toujours l'influence de facteurs externes » (pp. 297-298).

Précisons que ce soupçon quant à la fiabilité de la graphie et des manuscrits d'ancien français pour l'étude de la déclinaison a une longue tradition, depuis au moins 1845 (cf. les auteurs cités par Stanovaïa 2012, p. 296).

Notre proposition est alors de reprendre l'hypothèse de Barra Jover (2010) que l'opposition entre écriture et langue appliquée à l'étude de l'ancien français est une méthode légitime dans l'étude de la langue contemporaine. Et nos faits graphiques de pluriel actuel se laissent alors interpréter comme extérieurs à la langue, et propres à l'écriture.

2.5 Les spécificités de l'écrit : quelle portée ?

Le fait de représenter des énoncés d'une langue donnée par écrit change certains aspects langagiers. Hunnius (2013, p. 43) cite ce qu'il appelle « une vieille sagesse » : « dès que l'on écrit, on 'parle' autrement ».¹⁵ Nous ne voulons pas nier cela, mais nous restons réservé à l'idée que ce que cela change soit du ressort de la compétence linguistique des locuteurs/scripteurs. Nous pensons que cela reste limité à certains aspects de la performance linguistique.

Nous reconnaissons par exemple volontiers que l'écrit multiplie les capacités mnémotechniques, permettant d'allonger la longueur des phrases ou d'accentuer l'enchaînement des propositions, etc. Cependant, rien n'indique que la nature matérielle de la représentation graphique modifie les aspects centraux de la faculté de langage attribuables à la substance phonique. Il en va ainsi de la linéarité, contrainte par la nature temporelle de l'articulation. Si vraiment l'écriture exploitait les deux dimensions de son support plan, sans plus de contrainte de linéarité, alors, on devrait trouver des cas d'énoncés écrits non-linéarisables. Or, tout énoncé réalisé par écrit est linéarisable. Lire une page écrite en orthographe française, c'est bien toujours aller du coin supérieur gauche au coin inférieur droit, en suivant le seul chemin autorisé pour y parvenir (de gauche à droite puis de haut en bas).

Nous ne connaissons que les langues signées (LS) pour vraiment changer la mise en œuvre de la compétence linguistique. En effet, dans les LS, la substance gestuelle remplace la substance phonique. Comme les gestes sont encrés dans le temps et l'espace, et que plusieurs articulateurs gestuels sont disponibles en même temps, d'une part la contrainte de linéarité existe également, mais d'autre part elle est implémentée par une multilinéarité, dans laquelle les mains, le buste, la mimique faciale et les lèvres s'enchaînent en parallèle. Dans les LS, la substance gestuelle permet également de faire un usage massif de l'icodicité, jusqu'à convaincre certains chercheurs que les LS n'ont pas de niveau d'analyse non-signifiant (ou au moins qu'il n'est pas partout présent). Voir Cuxac (2000) pour une telle position. Au contraire, l'écrit conserve l'arbitraire des signes linguistiques, même lorsqu'il semble ne pas se référer à la substance phonique (cf. section 2.2, et Mair 2003 pour l'écriture chinoise).

Citons encore le style, censé également opposer oral et écrit, voire langue orale et langue écrite. Mais il s'agit bien seulement du style, ce qui est insaisissable par la grammaire elle-même. Si l'écrit favorise certains styles, c'est parce qu'il favorise certains registres, ou facilite certaines tournures plus couteuses en capacité de traitement. Rien pourtant n'empêche à priori d'employer un style dit oral à l'écrit et inversement. La diglossie représente un cas extrême de variation stylistique entre oral et écrit. Mais c'est justement l'intention de Ferguson (1959, 1991) que de résoudre cette situation en supposant deux langues distinctes. On n'écrit alors pas comme on parle, simplement parce que l'on change de langue par réflexe diglossique en passant à l'écrit.

Nous présentons finalement quelques faits qui s'analysent le plus simplement en accordant à l'image graphique la possibilité d'intégrer la grammaire. Fradin (2003) cite les constructions *cégétiste* et *vététiste*, abusives si l'on suppose des bases [seʒete] et [vetete], qui laissent attendre **cégétéiste* et **vétéétéiste* sur le modèle de *passé-passéiste*, mais qui s'expliquent bien si l'on suppose une (lecture de la) suffixation de la forme graphique, c'est-à-dire *CGTiste* et *VTTiste*. Fradin ajoute alors systématiquement une représentation graphique (une ligne G) aux lexèmes qu'il manipule comme en (9). Nous trouvons

cette démarche exagérée, et nous préférons ranger ces faits dans la morphologie extra-grammaticale, celle qui accède par exemple au <d> de à *fond* pour former le verlan à *donf*, comme discuté dans Fradin, Montermini et Plénat (2009).

Il y a ensuite les nombreux cas (assez diversifiés) de *spelling pronunciation*, le dit « effet Buben » (Buben 1935), relevé par Laks (2005), où une lettre fait entrer un son dans la prononciation. Il en est ainsi du <g> de *legs* pour assurer de ne pas confondre avec des homographes, provoquant la prononciation [lɛg] (anciennement [lɛ]), pur artifice, puisque le <g> a été introduit erronément comme lettre étymologique (*legs* vient de *laisser* et non *léguer*). Il en est de même de certaines consonnes de liaisons (dont certains -s de pluriel), disparues du bon usage avant la diffusion du français par l'école et donc grandement à travers l'écrit.

Morin et Kaye (1982) appuient une partie de leur analyse sur le relevé de velours (liaisons invoquant un [z] de pluriel absent de l'orthographe) nominaux, comme le classique *des avions à réaction z-américains*. Ils font l'hypothèse que ces velours indiquent des « genuine generalizations » (p. 297), c'est-à-dire le résultat de l'intériorisation des règles de liaison donnant lieu à une hypercorrection du point de vue des règles métagrammaticales sous-tendant l'orthographe du pluriel. La question se pose de savoir quel statut accorder à ces velours. Comme l'indiquent Morin et Kaye (1982, p. 297), « [they] are however suppressed in the speech of those who know when the orthography excludes them ». Si ces liaisons ont été historiquement réintroduites par effet Buben, et si cet effet réapparaît à chaque génération, alors il nous paraît difficile de trancher : est-ce que les liaisons à droite du nom (y compris les velours) sont acquises par transmission naturelle, ou bien est-ce que ces liaisons réapparaissent et se cantonnent au niveau métagrammatical à chaque génération, les velours nominaux trahissant seulement une mauvaise maîtrise de l'orthographe ?

Nous privilégions l'hypothèse que, si l'orthographe française disparaissait, les liaisons à droite du nom disparaîtraient avec elle. Un indice est constitué par l'observation de cette absence dans nombre de dialectes d'oïl : nous avons cité le wallon, avec les liaisons à gauche du nom, comme ce que nous disons du français, le patois de Ranrupt, avec les liaisons seulement après les déterminants, et le poyaudin, sans plus aucune liaison de pluriel. Nous ne retenons donc pas l'idée de Morin et Kaye (1982, p. 297) que la prise en compte des velours nominaux (et des liaisons fautives en général) permettent a priori de « minimize the influence of the orthography ». Mais Morin (2005), au contraire, dit que les dialectes relativisent le poids de l'école et de l'apprentissage explicite, surtout concernant le schwa, le jeu entre les h aspirés et la liaison, et les pataquès. Pour ce dernier cas, il cite le wallon liégeois, avec une liaison en [st] (sic !) après les verbes fléchis, ce qui devrait inciter à la prudence et à ne pas discréditer les pataquès français. Nous restons ici sur notre position concernant les velours nominaux.

Pour prendre un contre-pied à cette situation, citons enfin le cas de l'introduction au début du 20^e siècle d'une distinction graphique de genre dans le pronom personnel de troisième personne en mandarin (possiblement pour faciliter la traduction de textes occidentaux). Mair (2013) indique que les trois variantes graphiques n'ont jamais cessé d'être prononcées identiquement (*tā*), malgré une petite tentative d'introduire deux nouvelles prononciations, pour le féminin et le neutre, ce que nous voyons comme l'indice que la graphie n'a pas pénétré la grammaire dans ce cas-là.

Nous retiendrons que les particularités de l'écrit ne sont pas telles que l'on doive supposer

qu'il faille analyser deux langues (et en particulier deux grammaires), le français oral et le français écrit. Il ne reste plus qu'à conclure que des observations et des analyses touchant directement la compétence grammaticale se restreignant au français oral n'ont probablement pas besoin de faire cette restriction à l'oral, mais peuvent prétendre s'appliquer au français sans plus de précision.

Conclusions

Dans cet article, nous espérons avoir convaincu le lecteur sur deux points. Tout d'abord, les réalisations d'une flexion de nombre sur les noms et adjectifs postposés français sont suffisamment minoritaires et marginales dans le système pour que la question se pose de leur poids dans l'établissement du paradigme flexionnel des noms et adjectifs postposés. Sans que la question soit simple à trancher, il est au moins difficile d'assurer que chaque nom et chaque adjectif postposé soit systématiquement fléchi en nombre, et tentant d'affirmer l'opposé, c'est-à-dire que ces éléments ne sont simplement pas sujets à la flexion de nombre.

L'analyse ci-dessus a été fréquemment proposée dans la littérature, sous différentes formes et par différentes problématisations qui se sont souvent limitées quant à la portée de leur validité. D'une part, l'hypothèse générale que les noms ne sont pas fléchis en nombre est parfois reformulée comme une tendance à ne pas marquer les noms, à cause précisément des noms variables et des liaisons à droite. D'autre part, ces études limitent d'emblée leur objet d'étude au français oral. Explicitée ou sous-entendue se trouve l'affirmation que cette analyse ne s'applique pas au français écrit, entendant par là que l'analyse ne s'applique pas à la forme orthographiée des mots-formes.

Dans notre deuxième point, nous avons cherché à montrer que cette limitation est infondée en ce qu'elle implique un statut de l'image graphique équivalent à celui de l'image acoustique, lequel statut nous avons qualifié d'usurpé. En remettant la graphie et en particulier l'orthographe grammaticale à sa place (à celle que lui ont attribuée les structuralistes), elle ne se voit plus accorder aucun rôle direct dans l'analyse de la flexion en nombre des noms, seulement le rôle indirect que joue l'écriture dans l'étude linguistique des textes anciens. Comme annoncé ci-dessus, une étape suivante sera alors de poursuivre une analyse philologique basée sur les productions écrites contemporaines pour en comparer les résultats avec les analyses des productions orales.

Ces deux points justifient la formulation de notre titre, puisque le <-s> graphique de pluriel des noms est bien une fumée métagrammaticale sans feu grammatical dans notre analyse.

Notes

¹Ce travail reprend et poursuit des recherches publiées dans Massot (2008, partie II) pour l'analyse du nombre, Massot (2012) pour une comparaison avec le nombre du poyaudin (parler d'oïl), et Massot (2008, chap. 2) pour les réflexions sur l'écriture.

Nous remercions deux relecteurs anonymes ainsi que nos collègues Sebastian Greußlich, Andreas Duffer, et Fabienne Martin pour des discussions sur certains aspects de ce travail.

Nous avons été grandement influencé par les travaux de Mario Barra Jover, qui a dirigé notre thèse de doctorat (Massot 2008).

²Nous renvoyons à Fradin (2003), Fradin, Kerleroux et Plénat (2009), Kerleroux (2003) pour une introduction à la morphologie lexématique et à sa terminologie.

³Nous formaterons les exemples pris sans référence à leur graphie en *caractères penchés* et écrits selon l'orthographe officielle, tandis qu'une référence explicite à la forme sonore se fera par l'[apei], et à la forme graphique par l'emploi de <chevrons>.

⁴Cf. Post (2000), annexes 1 et 3, pp. 157 et 160. Le stimulus exact est

(33) *Nous avons dû fermer notre restaurant après une intoxication alimentaire causée par une omelette norvégienne faite d'œufs contaminés. Je te dis que ces damnés œufs vont provoquer notre ruine.*

Précisons que Post n'a pas conçu sa méthodologie pour décider du caractère facultatif ou obligatoire de cette liaison, mais pour d'autres objectifs. Nos propos ne sont que des préalables à une étude qui se concentrerait sur ce point précis.

⁵Un relecteur nous signale que, si les liaisons incriminées peuvent être interprétées comme marqueurs sociolinguistiques (opposition de registres), alors elles font partie de la grammaire. Nous interprétons cette corrélation autrement : les liaisons métagrammaticales supposent un haut degré de surveillance, laquelle surveillance est typiquement corrélée avec la hauteur du registre produit, dans la mesure où les hauts registres sont moins naturels pour la plupart des locuteurs.

⁶Ma critique de la théorie de l'évitement des hiatus n'est pas neuve, cf. les citations d'Encrevé (1988, p. 260), et voir Morin (2005) pour une critique de la contrainte *VV anti-hiatus comme explication diachronique.

⁷Cette représentation a été fortement révisée par rapport à la version précédente de notre article, un relecteur nous ayant fait remarquer à juste titre que notre modélisation syntaxique était trop peu explicite quand aux contraintes pesant sur l'accord en nombre.

⁸www.ixquick.com renvoie 20 553 résultats pour "objets fractals", et 25 pour "objets fractaux" (requête du 13 déc. 2013).

⁹Un relecteur rapproche notre situation des « accords mineurs » (Corbett 2006), dans lesquels seuls quelques items montrent une forme différente pour un trait donné, notion que nous n'avons pu retrouver dans cette publication. Corbett (2006, p. 17) définit le critère C-9 concernant la canonicité des accords : « productive marking of agreement > sporadic marking », et cite comme accord non-canonique extrême le cas du kuwaa (langue kru du groupe Niger-Congo), dont un seul adjectif s'accorde en nombre.

Nous ne voyons pas les noms en -al/aux comme signalant un accord sporadique, mais plutôt que les noms ne sont pas ciblés par l'accord, certains étant sélectionnables sémantiquement pour une seule valeur de nombre, qu'ils portent lexicalement.

¹⁰La présence de la liaison de (28) pourrait être vue comme un cas d'accord sans contrôleur (cf. Corbett 2006), comme les marques de personne sur le verbe en espagnol même lorsque le sujet est absent.

¹¹Sur ce point précis de l'interprétation des NNC, les exemples fournis par Roodenburg (2004) supposés illustrer une lecture existentielle ne nous convainquent pas, comme signalé dans Massot (2008, pp. 188-190), puisque la référence des NNC semble toujours interprétable comme établie par anaphore associative. Son exemple (80) (p. 31) répété en (34) ne nous paraît pas naturel, justement parce qu'il est difficile de relier *livres et revues* au contexte.

(34) L'inspecteur Williams se rendit dans cette chambre de bonne sans avoir aucune idée de ce qu'il allait y découvrir. Il eut un peu de peine à trouver l'interrupteur. Il n'y avait pratiquement aucun meuble dans la pièce, mise à part une table. *Livres et revues* jonchaient le plancher.

Il est possible que soit en jeu une contrainte sémantique sur l'interprétation des NNC, à savoir qu'ils semblent dénoter une entité par la description des éléments d'un ensemble, lequel ensemble est supposé complet et cohérent par l'emploi des NNC. Voir à ce sujet Bouchard (2003, p. 85) qui cite Curat (1999, pp. 315-320) parlant de « communauté et complémentarité », ce qui justifierait l'absence de déterminant dans ce cas précis. *Ministres et députés, gouvernement et parlement, chien et chat, mère(s) et fille(s)*, etc. prennent facilement cette interprétation. Si la complétude et la cohérence ne sont pas facilement accessibles, le contexte peut en fournir les éléments nécessaires, comme pour *mère et chien* en (35) :

(35) Gilbert supportait de moins en moins la cohabitation avec sa mère, qui était de moins en moins coopérative. Et depuis qu'elle avait fait ami-ami avec son propre chien, la situation n'avait fait qu'empirer, puisque son labrador le délaissait régulièrement. Ce matin encore au réveil, *mère et*

chien prenaient toute la largeur du canapé, comme trop contents de ne pas devoir partager l'espace avec lui.

C'est à notre avis cet aspect de la sémantique des NNC qui induit leur interprétation définie. C'est-à-dire qu'en (34), c'est la pertinence dans le contexte donné de l'entité désignée par *livres et revues* et décrite comme complète et cohérente par l'emploi de NNC qui fait défaut.

¹²Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à décoder le caractère chinois, que nous soupçonnons donc, faute de mieux, d'être une invention de l'auteur. Le terme japonais, quant à lui, se prononce *erebētā*, et signifie bien 'ascenseur'. (Source : Google Translate.)

¹³Nous nous appuyons ici sur les travaux de référence dans le domaine que sont Blanche-Benveniste et Chervel (1978), Catach (1998). Nous nous limitons aux considérations à l'échelle du mot.

¹⁴Précisons bien que notre propos dans cette section n'est pas de juger l'orthographe française contemporaine, bien qu'un tel jugement puisse apparaître en filigrane, mais seulement de juger l'interprétation linguistique qui en est faite par les analyses grammaticales qui font référence à l'orthographe grammaticale. Nous ne commenterons donc pas, par exemple, le choix éventuel de marquer dans l'orthographe un trait grammatical sans substance phonique.

¹⁵Notre traduction de « *Sobald man schreibt, 'spricht' man anders* ».

Références bibliographiques

- Ågren, John (1973). *Étude sur quelques liaisons facultatives dans le français de conversation radiophonique – fréquences et facteurs*. Kå-We Tryck : Uppsala, p. 150.
- Aub-Büscher, Gertrud (1962). *Le parler rural de Ranrupt (Bas-Rhin) : essai de dialectologie vosgienne*. Paris : Klincksieck.
- Barra Jover, Mario (2009). « Comment évolue un trait grammatical : le pluriel du français dans une perspective romane ». Dans : *Romance Philology* 63, pp. 25–67. URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00266121/fr/>.
- (2010). « Le pluriel nominal en français : un parcours sans faute(*s) ». Dans : *Langue française* 168 : *Le(s) français : formaliser la variation*. Sous la dir. de Mario Barra Jover, pp. 35–52.
- Blanche-Benveniste, Claire (2004). « Le singulier et le pluriel en français parlé contemporain ». Dans : *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* XCIX, pp. 129–154.
- Blanche-Benveniste, Claire et André Chervel (1978). *L'orthographe*. 2^e éd. Les textes à l'appui. Paris : François Maspéro.
- Bloomfield, Leonard (1935). *Language*. 2^e éd. London : Allen & Unwin.
- Bonami, Olivier et Gilles Boyé (2003). « Supplétion et classes flexionnelles ». Dans : *Langages* 152 : *Quoi de neuf en morphologie ?* Sous la dir. de Françoise Kerleroux et Bernard Fradin, pp. 102–126. DOI : 10.3406/lgge.2003.2441.
- (2005). « Construire le paradigme d'un adjectif ». Dans : *Recherches Linguistiques de Vincennes* 34 : *L'adjectif*. Sous la dir. de Patricia Cabredo Hofherr et Ora Matushansky, pp. 77–98. URL : <http://rlv.revues.org/1370>.
- Bonami, Olivier, Gilles Boyé et Jesse Tseng (2004). « An integrated approach to French liaison ». Dans : *Formal Grammar 04 Preproceedings*. Sous la dir. de Gerhard Jaeger.
- (2005). « Sur la grammaire des consonnes latentes ». Dans : *Langages* 158 : *La liaison : de la phonologie à la cognition*. Sous la dir. de Jean-Pierre Chevron, Michel Fayol et Bernard Laks, pp. 89–100. DOI : 10.3406/lgge.2005.2665.
- Bouchard, Denis (1998). « The distribution and interpretation of adjectives in French : A consequence of Bare Phrase Structure ». Dans : *Probus* 10.2, 139–184. DOI : 10.1515/prbs.1998.10.2.139.
- (2003). « Les SN sans déterminant en anglais et en français ». Dans : *Essais sur la grammaire comparée du français et de l'anglais*. Sous la dir. de Phillip Miller et Anne Zribi-Hertz. Paris : PUV, pp. 55–95.
- Buben, Vladimir (1935). *Influence de l'orthographe sur la prononciation du français*. Paris : Droz.

- Catach, Nina (1998). *L'orthographe*. 8^e éd. Que sais-je ? Paris : PUF.
- Corbett, Greville (2006). *Agreement*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Csécsey, Madeleine (1971). « Les marques orales du nombre ». Dans : *La grammaire du français parlé*. Sous la dir. d'André Rigault. Paris : Hachette.
- Curat, Hervé (1999). *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*. Genève : Droz.
- Cuxac, Christian (2000). « Compositionnalité sublexicale morphémique-iconique en langue des signes française ». Dans : *Recherches Linguistiques de Vincennes 29 : Langage et surdité*. Sous la dir. de Marion Blondel et Laurie Tuller, pp. 55–72. URL : <http://rlv.revues.org/1198>.
- Dell, François (1985). *Les règles et les sons, une introduction à la phonologie générative*. 2^e édition revue et augmentée. Hermann.
- Dobrovie-Sorin, Carmen et Brenda Laca (2003). « Les noms sans déterminant dans les langues romanes ». Dans : *Les langues romanes, problèmes de la phrase simple*. Sous la dir. de Danièle Godard. Paris : CNRS Éditions, pp. 235–279.
- Encrevé, Pierre (1988). *La liaison avec et sans enchaînement : phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Travaux linguistiques. Paris : Seuil.
- Eschmann, Jürgen (1976). *Die Numerusmarkierung des Substantivs im gesprochenen Französisch*. Tübingen : Niemeyer.
- Ferguson, Charles A. (1959). « Diglossia ». Dans : *Word* 15.2, pp. 325–340.
- (1991). « Epilogue : Diglossia revisited ». Dans : *Southwest Journal of Linguistics* 10.1.
- Fradin, Bernard (2003). *Nouvelles approches en morphologie*. Linguistique nouvelle. Paris : PUF.
- Fradin, Bernard, Françoise Kerleroux et Marc Plénat, eds. (2009). *Aperçus de morphologie du français*. Sciences du Langage. Saint-Denis : PUV.
- Fradin, Bernard, Françoise Kerleroux et Marc Plénat (2009). « Introduction ». Dans : *Aperçus de morphologie du français*. Sous la dir. de Bernard Fradin, Françoise Kerleroux et Marc Plénat. Sciences du Langage. Saint-Denis : PUV, pp. 5–20.
- Fradin, Bernard, Fabio Montermini et Marc Plénat (2009). « Morphologie grammaticale et extra-grammaticale ». Dans : *Aperçus de morphologie du français*. Sous la dir. de Bernard Fradin, Françoise Kerleroux et Marc Plénat. Sciences du Langage. Saint-Denis : PUV, pp. 21–45.
- Gougenheim, Georges (1938). *Le système grammatical de la langue française*. Paris : Bibliothèque du « Français Moderne ».
- Hunnius, Klaus (2013). « Zur Kontroverse um das *français parlé*. Ein Plädoyer gegen ein säkulares Junktim und für eine Rehabilitierung der Medialität ». Dans : *Romanistisches Jahrbuch* 63.2, pp. 33–50. DOI : 10.1515/roma.63.2.
- Kerleroux, Françoise (2003). « Morpho-logie : la forme et l'intelligible ». Dans : *Langages* 152 : *Quoi de neuf en morphologie ?* Sous la dir. de Françoise Kerleroux et Bernard Fradin, pp. 12–32. DOI : 10.3406/lgge.2003.2437. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_2003_num_37_152_2437.
- Laks, Bernard (2005). « La liaison et l'illusion ». Dans : *Langages* 158 : *La liaison : de la phonologie à la cognition*. Sous la dir. de Jean-Pierre Chevrot, Michel Fayol et Bernard Laks, pp. 101–125. URL : <http://www.cairn.info/revue-langages-2005-2.htm>.
- Mair, Victor (2013). *The degendering of the third person pronoun in Mandarin*. URL : <http://linguagelog.ldc.upenn.edu/nll/?p=8937> (visité le 12/12/2013).
- Mair, Victor H. (2003). Foreword. Dans : Unger, J. Marshall. *Ideogram : Chinese Characters and the Myth of Disembodied Meaning*. University of Hawaii Press.
- Massot, Benjamin (2008). « Français et Diglossie. Décrire la situation linguistique française contemporaine comme une diglossie : arguments morphosyntaxiques ». Thèse de doctorat. Saint-Denis : Université Paris 8. URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00726999>.
- (2012). « Deux faits de morphologie du nombre dans le domaine nominal en poyaudin (et un peu en français) ». Dans : *Études de linguistique gallo-romane*. Sous la dir. de Mario Barra Jover et al. Sciences du Langage. Saint-Denis : PUV, pp. 279–294.

- Moignet, Gérard (1964). « Le problème du nombre français ». Dans : *BFS* 43, pp. 463–479.
- Morin, Yves-Charles (1987). « French data and phonological theory ». Dans : *Linguistics* 25.5, 815–844. DOI : 10.1515/ling.1987.25.5.815.
- (2003). « Remarks on prenominal liaison consonants in French ». Dans : *Living on the Edge – 28 Papers in Honour of Jonathan Kaye*. Sous la dir. de Stefan Ploch. Berlin/New York : Mouton de Gruyter, pp. 385–400.
- (2005). « La liaison relève-t-elle d’une tendance à éviter les hiatus ? Réflexions sur son évolution historique ». Dans : *Langages* 158 : *La liaison : de la phonologie à la cognition*. Sous la dir. de Jean-Pierre Chevron, Michel Fayol et Bernard Laks, pp. 8–23. DOI : 10.3406/lgge.2005.2659.
- Morin, Yves-Charles et Jonathan D. Kaye (1982). « The syntactic bases for French liaison ». Dans : *Journal of Linguistics* 18.2, pp. 291–330. DOI : 10.1017/S0022226700013621.
- Munn, Alan et Cristina Schmitt (2002). « Bare Nouns and the Morphosyntax of Number ». Dans : *Current issues in Romance Languages. Selected papers from the 29th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL), Ann Arbor, 8-11 April 1999*. Sous la dir. de Teresa Sutterfield, Christina Tortora et Diana Cresti. Current Issues in Linguistic Theory 220. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, pp. 225–239.
- Nevins, Andrew (2011). « Convergent Evidence for Rolloing up Catalan Adjectives ». Dans : *Linguistic Inquiry* 42.2, pp. 339–345. URL : <http://www.jstor.org/stable/23011934>.
- Nöth, Winfried (2000). *Handbuch der Semiotik*. 2^e éd. Stuttgart : Metzler.
- Oesterreicher, Wulf (2008). « Die Stimme im Text — die Schrift in der Rede ». Dans : *Sprachen der Lyrik : von der Antike bis zur digitalen Poesie ; für Gerhard Regn anlässlich seines 60. Geburtstags*. Sous la dir. de Klaus W. Hempfer. Text und Kontext 27. Stuttgart : Steiner, pp. 209–236.
- Pomino, Natascha (2012). « Partial or complete lack of plural agreement. The role of morphology ». Dans : *Inflection and Word Formation in Romance Languages*. Sous la dir. de Sascha Gaglia et Marc-Olivier Hinzelin. Linguistik Aktuell/Linguistics Today 186. Amsterdam : John Benjamins, pp. 201–229.
- Pomino, Natascha et Elisabeth Stark (2009). « Adnominal Adjectives in Romance. Where Morphology seemingly meets Semantics. » Dans : *Proceedings of the IV Nereus International Workshop : “Definiteness and DP Structure in Romance Languages”*. Sous la dir. de M. Teresa Espinal, Manuel Leonetti et Louise McNally. Arbeitspapier 124. Universität Konstanz, pp. 113–135. URL : <http://www.ilg.uni-stuttgart.de/Nereus/pdf/proceedings/ap124.pdf>.
- Post, Brechtje (2000). « Pitch accents, liaison and the phonological phrase in French ». Dans : *Probus* 12.1, pp. 127–164. DOI : <http://dx.doi.org/10.1515/prbs.2000.12.1.127>.
- Roodenburg, Jasper (2004). « Pour une approche scalaire de la déficience nominale : la position du français dans une théorie des noms nus ». Thèse de doct. Utrecht – Université Paris 8.
- Rotenberg, Joel (1978). « The syntax of phonology ». Ph.D. thesis, non publiée. MIT.
- Saussure, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Stanovaia, Lydia A. (2012). « Deux types de normes scripturales dans la représentation graphique de la déclinaison nominale en ancien français ». Dans : *Études de linguistique gallo-romane*. Sous la dir. de Mario Barra Jover et al. Coll. Sciences du Langage. Saint-Denis : PUV, pp. 295–322.
- Tanase, Eugène (1957). « Les moyens d’expression de l’idée de pluriel dans les noms dans le français parlé ». Dans : *Revue des langues romanes* 72, pp. 297–329.